Nations Unies S/PV.4077



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4077e séance

Vendredi 3 décembre 1999, à 17 heures

New York

Président :	Sir Jeremy Greenstock	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Slovénie	M. Lenarčič

Ordre du jour

La Situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 6 de la résolution 1242 (1999) du Conseil de sécurité (S/1999/1162 et Corr.1)

Lettre, datée du 17 novembre 1999, du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït (S/1999/1177)

99-86636 (F)

La séance est ouverte à 17 h 15.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que 2 est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Danilo Türk, Représentant permanent de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de novembre 1999. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Türk pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 6 de la résolution 1242 (1999) du Conseil de sécurité (S/1999/1162 et Corr.1)

Lettre, datée du 17 novembre 1999, du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït (S/1999/1177)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1999/1215, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/1215) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Dejammet (France) : Le projet de résolution qui est soumis au Conseil porte sur le renouvellement de la résolution 986 (1995), appelée habituellement «pétrole contre nourriture». Cette résolution a été renouvelée constamment par le Conseil depuis 1997 pour des périodes de six mois hors une récente décision, qui s'est révélée impraticable, de 15 jours.

Le texte qui nous est présenté proroge la résolution pour une durée de sept jours. Une période aussi courte — sept jours — rend impossible, techniquement, la vente de pétrole, et donc, la mise en oeuvre complète de la résolution 986 (1995). Les délais incompressibles de traitement des contrats en fonction du mécanisme mis en place par les Nations Unies font que les ventes de pétrole ne peuvent avoir lieu. Le texte du projet de résolution paraît donc bâti de telle sorte que la mesure qu'il propose est en fait délibérément irréalisable.

On nous explique, il est vrai, qu'il ne s'agit pas de voter un texte humanitaire, mais d'utiliser ce vote à une autre fin : celle d'exercer une pression sur les membres du Conseil de sécurité en ce qui concerne un autre exercice, une autre résolution. Le vote attendu n'a donc rien à voir avec son objet théorique.

Est-il concevable de se prononcer au Conseil de sécurité sur un texte dont on sait qu'il ne peut être matériellement appliqué? Est-il concevable de se prononcer sur un texte dont le dépôt s'explique par des préoccupations étrangères à son objet? Nous ne le pensons pas. C'est pourquoi, dans une hypothèse aussi singulière, aussi rarissime, nous ne voyons qu'une position raisonnable, celle de ne pas participer au vote.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Le 19 novembre 1999, ma délégation a appuyé et voté pour la résolution 1275 (1999) autorisant une prorogation de deux semaines du programme «pétrole contre nourriture» pour l'Iraq, étant bien entendu qu'il n'y aurait aucun lien entre son adoption et les négociations sur le projet de résolution global sur l'Iraq, qui est actuellement discuté entre les membres permanents du Conseil, en vue d'être examiné par l'ensemble des membres du Conseil pour adoption.

Nous avons clairement exprimé notre position avant l'adoption de cette résolution. On nous a alors assuré qu'aucune tentative n'était faite pour établir ce lien et que les deux exercices étaient indépendants l'un de l'autre. Nous

nous félicitons de ces assurances et, pour dissocier les deux processus, ma délégation répétera sa proposition précédente tendant à ce que vous, Monsieur le Président, envisagiez de soumettre le projet de résolution global à la totalité des membres du conseil pour examen au plus tôt, pour que tous les membres du Conseil puissent analyser la question et faire l'évaluation et la recommandation appropriées à leurs gouvernements respectifs.

Il est fâcheux que l'on nous demande aujourd'hui de nous prononcer sur un autre projet de résolution qui vise à proroger le programme «pétrole contre nourriture» pour une semaine, ce qui établit un lien évident. Ce délai d'une semaine est tout à fait arbitraire et se fonde sur trois hypothèses principales, qui ne sont pas forcément justes.

La première hypothèse est que les négociations menées actuellement par les cinq membres permanents du Conseil sur le projet de résolution global relatif à l'Iraq déboucheront sur un accord d'ici une semaine. Ma délégation se réjouirait, bien entendu, d'un tel résultat car cela faciliterait l'examen de cette résolution par le Conseil.

La deuxième hypothèse est qu'une fois que les membres permanents du Conseil seront parvenus à un accord, le Conseil statuera immédiatement sur ce projet de résolution. Ma délégation ne peut se ranger à cet avis. Même si la délégation malaisienne se réjouit à l'idée d'un accord entre les membres permanents au sujet de la résolution d'ensemble sur l'Iraq, il faudra, tout au moins, qu'elle communique ce résultat à son gouvernement qui devra alors l'examiner dans le détail avant d'adopter une position définitive. Ce processus exigera de toute évidence un certain temps, ce qui est tout à fait normal dans la mesure où ma délégation n'a pas participé aux longues négociations sur le projet de résolution global.

On s'attendrait à ce que ce projet de résolution fasse l'objet d'un examen complet et détaillé et de négociations entre les 15 membres du Conseil avant qu'une décision ne soit prise. S'il a fallu cinq mois aux cinq membres permanents pour forger un accord entre eux, en admettant que ce soit le cas, alors qu'ils ne sont que cinq, les membres non permanents — qui sont au nombre de 10 — pourraient s'attendre à ce que l'on ait la courtoisie de leur donner un peu de temps pour examiner cette question extrêmement complexe avant de faire des observations et des propositions.

La troisième hypothèse est qu'une fois que le Conseil parviendra à un accord sur un projet de résolution global, on pense que ce projet pourra être mis en oeuvre immédiatement. Ce scénario me semble un peu trop optimiste, car il y aura nécessairement un délai ou une période de transition, plus ou moins long, entre l'adoption de la résolution et sa mise en application.

C'est pourquoi, ma délégation estime que la prorogation d'une semaine du programme «pétrole contre nourriture» est tout à fait arbitraire et artificielle et qu'elle vise, de toute évidence, à bousculer le processus de recherche d'un accord portant sur les questions plus vastes relatives à l'Iraq, qui sont abordées dans ce qu'il est convenu d'appeler le projet de résolution global ou d'ensemble. L'adoption de ce dernier ne ferait qu'engendrer incertitude et imprévisibilité concernant le programme humanitaire «pétrole contre nourriture» pour l'Iraq ainsi que des problèmes techniques de mise en application.

S'agissant du projet de résolution global, ma délégation est fermement convaincue qu'il devrait avoir une dimension globale et comprendre un plan de levée des sanctions tout en assurant que l'Iraq s'acquitte de ses obligations en matière de désarmement encore non remplies. Ces deux éléments sont assez difficiles à concilier. On ne saurait forcer ou précipiter artificiellement tout réexamen du régime de sanctions contre l'Iraq si l'on veut à la fois que la situation humanitaire grave que connaît ce pays s'améliore et que l'Iraq respecte ses obligations concernant les armes de destruction massive que, prétend-on, il posséderait encore.

Ma délégation est favorable à une prorogation systématique de six mois du programme «pétrole contre nourriture». Cette prorogation ne présente aucun risque et il serait possible de s'en accommoder si le Conseil parvient à un consensus à tout moment de son application. À notre avis, une prorogation d'une semaine ne sert à rien, si ce n'est à donner un répit au Bureau chargé du Programme Iraq, lui permettant ainsi de rattraper le retard pris dans le traitement des demandes et d'exercer des pressions douteuses sur certains membres permanents du Conseil. Il est techniquement difficile, voire pratiquement impossible, de conclure des contrats et d'extraire et de transporter du pétrole au cours d'une période aussi courte. En attendant, le programme perdra des millions de dollars en revenus pétroliers.

Pour toutes ces raisons, je regrette de dire que ma délégation n'est pas en mesure d'appuyer le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Et, si ce n'était pour le fait que le Conseil traite d'une question aussi grave que la situation humanitaire dramatique en Iraq, ma délégation s'y serait opposée. Mais compte tenu des circonstances actuelles, elle s'abstiendra.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution S/1999/1215.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Gabon, Gambie, Namibie, Pays-Bas, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :
Néant

S'abstiennent :
Chine, Malaisie, Fédération de Russie

La France ne participe pas au vote.

Le Président (*parle en anglais*) : Par 11 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1280 (1999).

Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de vote après le vote.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis s'intéressent vivement et de longue date au bien-être des citoyens iraquiens vivant sous le régime de Saddam Hussein. Nous avons joué un rôle de premier plan, dès le début, dans la conception du programme «pétrole contre nourriture» peu après la libération du Koweït en 1991. Nous notons avec satisfaction le succès enregistré par cet effort humanitaire important. Le programme «pétrole contre nourriture» constitue la plus grande opération d'aide humanitaire de l'histoire de l'ONU et il a grandement contribué à améliorer les conditions de vie de la population civile iraquienne.

Comme nous le savons tous, les opérations régulières de l'ONU se poursuivent à travers tout le territoire iraquien. Malgré la décision injustifiée prise récemment par le Gouvernement iraquien de limiter la production et les exportations de pétrole, de grandes quantités d'aide humanitaire arrivent dans le pays quotidiennement. Il n'y a eu aucune perturbation de l'assistance humanitaire en vertu du programme «pétrole contre nourriture» et il est capital que ce programme se poursuive sans perturbation.

C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons que le Conseil ait décidé aujourd'hui de proroger la phase VI du programme pour une période de sept jours, jusqu'au 11 décembre. Cette résolution garantit que l'assistance humanitaire se poursuivra alors que le Conseil de sécurité se prépare à adopter un projet de résolution global sur l'Iraq la semaine prochaine. L'adoption de ce projet de résolution, qui comprend plusieurs dispositions importantes ayant une incidence sur le programme «pétrole contre nourriture», ouvrira la voie à une prorogation de ce programme pour six mois à partir de la semaine prochaine. Cette résolution représente le couronnement de plusieurs mois de travaux du Conseil et elle doit entrer en vigueur avant que nous n'autorisions la pleine application de la phase VII du programme «pétrole contre nourriture».

Nous félicitons les responsables du Bureau chargé du Programme Iraq de la façon dont ils gèrent le programme «pétrole contre nourriture», en particulier en raison des obstacles posés récemment par le régime iraquien. Nous demandons au Gouvernement iraquien de mettre fin au comportement cynique que nous constatons depuis deux semaines, de reprendre au plus tôt sa production et ses exportations autorisées de pétrole et de coopérer pleinement avec le programme au cours de la semaine prochaine et à l'avenir.

Pour terminer, je rappellerai que le programme «pétrole contre nourriture», tel que prévu par la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, est une mesure provisoire. Il n'a jamais été question d'attribuer à ce programme la responsabilité primordiale de subvenir aux besoins de la population civile de l'Iraq, qui incombe au Gouvernement de ce pays. L'ONU a dû prendre cette mesure provisoire en raison du mépris flagrant affiché par le régime iraquien pour le bien-être de la population iraquienne. Les États-Unis continueront d'appuyer la poursuite ininterrompue de ce programme tant que la communauté internationale devra répondre aux besoins urgents des civils que le Gouvernement iraquien choisit d'ignorer.

M. Gatilov (*parle en russe*) : La délégation russe a souligné à maintes reprises que la situation humanitaire extrêmement grave en Iraq exigeait de prendre d'urgence des mesures en vue d'atténuer les souffrances de la population iraquienne. Nous devons faire observer que l'opération humanitaire, dans sa forme actuelle, n'est pas à la mesure de l'ampleur des tâches qu'elle doit assumer.

L'infrastructure socioéconomique de l'Iraq continue de s'effondrer. Les biens et l'équipement essentiels à la vie des civils ne sont pas acheminés dans le cadre du programme humanitaire. Ces problèmes sont aggravés par le blocage d'un nombre important de contrats au Comité des sanctions.

Étant donné la nécessité de mettre en oeuvre des mesures urgentes pour sortir de la situation actuelle, la Fédération de Russie a proposé il y a deux semaines d'adopter un projet de résolution prorogeant le mandat de l'opération humanitaire des Nations Unies. Les termes de ce projet de résolution reflétaient les recommandations du Secrétaire général et les conclusions du groupe humanitaire présidé par l'Ambassadeur Amorim concernant l'amélioration du programme humanitaire de l'ONU. Le projet de résolution propose en premier lieu la levée du plafond pétrolier, l'augmentation des quotas de livraison à l'Iraq de pièces détachées nécessaires à l'industrie pétrolière, la simplification de la procédure d'examen des contrats au Comité des sanctions, et le règlement du problème des communications aériennes avec Bagdad. Malheureusement, notre approche n'a pas été acceptée par plusieurs délégations.

Nous sommes obligés de constater que la résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité, qui prolonge d'une semaine la phase VI de l'opération humanitaire, ne répond pas aux réalités actuelles de la grave situation humanitaire qui règne en Iraq. La mise en oeuvre pratique d'une décision aussi artificielle est lourde de nombreuses difficultés techniques évidentes. Celles-ci entraîneront de graves interruptions dans toute l'opération humanitaire. Compte tenu du fait que les auteurs du projet de résolution n'ont pas jugé possible de tenir compte de l'amendement simple, mais fort logique, proposé par la France, visant à prolonger la durée du renouvellement «technique» — ce qui aurait permis la poursuite du programme humanitaire —, la Fédération de Russie n'a pas pu appuyer la résolution sous sa forme actuelle.

À ce sujet, nous tenons à déclarer très clairement que nous ne lions absolument pas l'examen des questions humanitaires prioritaires à la poursuite des travaux sur une résolution concernant l'Iraq. Nous voudrions souligner encore une fois que l'adoption de cette décision par le Conseil ne détermine absolument pas le calendrier d'achèvement des travaux sur une résolution omnibus, et nous ne prenons aucun encagement en la matière. Pour sortir de l'impasse iraquienne, il faut parvenir à un accord sur les graves problèmes qui subsistent. Pour l'instant, il n'y en a pas. Les tentatives visant à fixer des délais artificiels en la matière sont absolument hors de propos.

M. Duval (Canada) : Le Canada a voté en faveur du projet de résolution dont nous étions saisis aujourd'hui. Nous aurions préféré adopter une prorogation de 180 jours jusqu'à la phase VII. Nous sommes toutefois en mesure d'appuyer une prorogation de sept jours afin de permettre aux membres permanents de disposer d'une semaine supplémentaire pour négocier une résolution globale.

(L'orateur poursuit en anglais)

Ces renouvellements techniques temporaires ne peuvent pas continuer indéfiniment. Si une semaine devait ne pas suffire, nous espérons que tous les membres envisageront sérieusement la prochaine fois un renouvellement d'une durée de 180 jours.

Nous exhortons les membres permanents à mettre à profit cette semaine supplémentaire pour réaliser des progrès qui permettront de soumettre de nouveau la résolution globale au Conseil, pour examen et suite à donner.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Dans des circonstances normales, nous aurions été, nous aussi, heureux d'appuyer un renouvellement ordinaire de 180 jours. Mais nous pensons que les circonstances ne sont pas normales.

Les Pays-Bas ont été auteur de l'un des trois projets de résolution qui ont été présentés officieusement après l'intervention du groupe d'experts. À un certain moment, il a été décidé de confier la question aux cinq membres permanents. Nous avons pu accepter cette procédure parce que nous avons senti que les cinq membres permanents étaient le seul groupe qui serait capable de forger un consensus. C'était il y a environ six mois. Les cinq membres permanents subissent maintenant la pression des membres élus, et à juste titre.

Dans ces circonstances, nous pensons qu'une prorogation d'une semaine de la phase VI maintient cette pression. À notre avis, une prorogation plus longue relâcherait la pression, et nous sommes très favorables à son maintien, parce que nous espéfons que les cinq membres permanents interpréteront ce signal correctement et soumettront de nouveau la résolution globale au Conseil avant le 11 décembre.

On a peut-être déjà dit trop de choses au sujet de la distinction entre les cinq membres permanents et les 10 membres élus, et j'hésite à aborder une nouvelle fois cette question. Mais je voudrais souligner qu'à mon avis un membre élu ne pourrait pas se permettre de ne pas prendre part au vote sur une question aussi importante que le programme «pétrole contre nourriture». Nous ne serions jamais en mesure d'expliquer une telle attitude aux délégations qui nous ont élus.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : Le programme temporaire «pétrole contre nourriture» a, depuis sa mise en oeuvre, joué un rôle fondamental pour alléger les difficultés humanitaires en Iraq. D'autre part, ce programme présente incontestablement certaines lacunes et il faudra le compléter et l'adapter en temps voulu à la lumière des réalités actuelles.

Nous pensons que la question de savoir si le programme «pétrole contre nourriture» doit être prorogé pour une semaine ou six mois dépend principalement des besoins humanitaires de la population civile de l'Iraq. Elle dépend aussi de la façon dont le programme pourrait être appliqué sans heurts. Cet objectif fondamental devrait être à la base de tout nouvel examen. Bien que les différentes parties puissent avoir des opinions politiques différentes sur la question iraquienne, il ne faudrait pas pour autant que le programme destiné à couvrir les besoins fondamentaux des civils iraquiens soit utilisé pour exercer des pressions politiques.

La résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil, qui proroge le programme d'une semaine, ne cherche de toute évidence pas à répondre aux besoins humanitaires des civils iraquiens. Elle ne fait non plus rien pour améliorer l'efficacité du programme. Elle vise principalement à forcer le Conseil à adopter, dès que possible, une nouvelle résolution globale sur l'Iraq. Certains membres du Conseil sont allés jusqu'à indiquer qu'ils appuyaient cette résolution pour faire pression sur les cinq membres permanents et qu'ils terminent leurs consultations sur la résolution globale en l'espace d'une semaine. Cela nous surprend beaucoup.

L'impasse sur l'Iraq au Conseil de sécurité dure depuis presque une année sans solution et avec de nombreux retards. La Chine aussi en est extrêmement mécontente et déçue. Cependant, il ne convient pas de dire que cette situation est uniquement due à la lenteur des consultations entre les cinq membres permanents. L'attaque militaire unilatérale de décembre dernier contre l'Iraq est la raison principale de la suspension du programme de contrôle et de vérification des armements des Nations Unies en Iraq. C'est un fait indéniable.

Comment sortir de l'impasse dès que possible? Il y a un adage chinois selon lequel celui qui a lié le noeud doit aussi le délier. Les pays qui ont lancé l'attaque militaire devraient maintenant faire preuve de souplesse.

Comme d'autres membres, la Chine souhaite vivement que les consultations entre les cinq membres permanents prennent fin sous peu et que le Conseil puisse adopter une nouvelle résolution sur l'Iraq dans les plus brefs délais. La Chine a fait et continuera de faire des efforts constructifs à cette fin. Nous devons adopter une attitude responsable en cherchant à élaborer un programme qui règle vraiment le problème. Nous ne pouvons accepter cette date de la semaine prochaine comme date butoir pour la fin des consultations des cinq membres permanents ou des débats du Conseil.

Pour ces raisons, nous pensons que la résolution prorogeant le programme «pétrole contre nourriture» d'une semaine ne fait rien pour améliorer la situation humanitaire en Iraq et n'aide en rien les consultations entre les cinq membres permanents sur le projet de résolution global relatif à l'Iraq. Nous avons depuis le début demandé aux parties de chercher un terrain d'entente, tout en réservant leurs divergences, et de chercher à éviter l'affrontement en élaborant un programme relais qui réponde au mieux aux besoins des civils en Iraq. Malheureusement, l'espoir et les appels de la Chine n'ont pas reçu l'écho et la réponse qu'elle attendait.

C'est la raison pour laquelle la Chine a été contrainte de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : La situation humanitaire de la population civile en Iraq suite aux sanctions imposées préoccupe ma délégation depuis qu'elle est devenue membre du Conseil. À notre avis, le programme «pétrole contre nourriture», quand bien même limité quant aux résultats, joue un rôle fondamental pour alléger les souffrances de cette population. Il faudrait tout faire, à notre avis, pour que ce programme puisse se poursuivre sans interruption. Par ailleurs, nous sommes également déçus de voir le Conseil dans l'impossibilité d'aborder la question iraquienne avec une vision d'ensemble de la situation. C'est la raison pour laquelle le Conseil était convenu qu'il était bon que les cinq membres permanents cherchent à aplanir les divergences entre eux.

Aujourd'hui, je dois pourtant exprimer notre déception devant le fait qu'aucune décision claire n'est encore en vue. Au contraire, il semble que ces mêmes divergences politiques, qui sont déjà responsables de l'impasse précédente, menacent maintenant l'existence du programme «pétrole contre nourriture». Nous exhortons les cinq membres permanents à accélérer leurs consultations pour que la résolution globale puisse à nouveau être examinée par le Conseil.

Ma délégation aurait préféré une prorogation du programme «pétrole contre nourriture» de six mois pleins, mais

elle a toutefois voté pour la prorogation d'une semaine dans l'espoir que cela permettra au Conseil de parvenir à une conclusion sur la résolution globale.

M. Dejammet (France) : J'ai entendu une délégation expliquer qu'elle ne comprenait pas que l'on puisse ne pas se prononcer sur une pareille résolution.

Je crois pourtant qu'on le comprend aisément à entendre le dilemme exprimé par cette même délégation exposant l'intérêt qu'elle apporte aux considérations humanitaires, et qui porterait à souhaiter une reconduction pour six mois, mais, en même temps, le prix qu'elle attache à ce que des pressions soient exercées par d'autres membres du Conseil. Donc, il y a eu dilemme pour cette délégation.

Et c'est précisément pour éviter de pareils dilemmes, qui aboutissent à des solutions qui ne sont pas raisonnables, que je crois que pareille résolution n'aurait pas dû être mise aux voix. Et c'est la raison pour laquelle, dans certains cas, effectivement rarissimes, où des textes dont on sait, encore une fois, qu'ils ne seront pas appliqués, et qu'ils ne confortent donc pas l'autorité du Conseil, pour rappeler que ces textes ne devraient donc pas être mis aux voix, qu'il faut savoir ne pas se prononcer, afin de ne pas participer à une opération qui, je le rappelle, est matériellement irréalisable.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je regrette d'avoir à reprendre la parole, mais je voulais simplement signaler que la non-participation au vote est extrêmement rare et que peu de membres non permanents ont jamais eu recours à cette mesure extraordinaire.

Le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas a suggéré, à l'Assemblée générale, qu'il pourrait être utile de commencer à rechercher des moyens permettant aux membres permanents d'exprimer une attitude totalement négative sans être obligés de recourir au veto. J'espérais simplement que nous étions précisément en train de voir un exemple de cette procédure, dans laquelle un membre permanent dirait non sans recourir au veto. J'espérais que c'était cet élément nouveau que nous voyions introduit ici aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.